



# ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

Rectorat de l'académie de Créteil

Service DPE 4

Affaire suivie par :

Tél : 01 57 02 60 41

Mél : actesco.dpe@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco

94 010 Créteil Cedex

www.ac-creteil.fr

Le recteur de l'académie de Créteil

- Vu : le code de l'éducation ;
- Vu : le décret n°70-738 du 12 août 1970 modifié relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation ;
- Vu : l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- Vu : l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires ;
- Vu : l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> octobre 2015, portant nomination des personnels intéressés en qualité de conseiller principal d'éducation stagiaire ;
- Vu : les propositions du jury académique du 22 juin 2022.

## Arrêté

### Article 1 :

Sont autorisé(e)s à effectuer une prolongation de stage, les conseiller(ère)s principa(les)ux d'éducation stagiaires dont les noms figurent en annexe.

### Article 2 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 8 juillet 2022

Le recteur de l'académie de Créteil

Daniel AUVERLOT

## ANNEXE

Jury académique des conseillers principaux d'éducation (CPE) stagiaires - session de juin 2022

Conseiller(ère)s principaux d'éducation stagiaires admis(es) dans le corps des CPE  
sous réserve expresse de la vérification de l'aptitude physique à l'exercice des fonctions et de l'obtention du diplôme exigé

Civilité	Nom d'usage	Nom de famille	Prénom	Discipline	Date du concours
MM	LELOUP	LELOUP	CATHERINE	EDUCATION	2015